



L'ÉVÉNEMENT

Après Conflans, la police veut sécuriser les établissements scolaires

JEAN-MARC LECLERC [@leclercjm](#)
ET CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

« PRÉVENIR tout acte qui pourrait être commis par mimétisme. » Dans son dernier télégramme envoyé aux préfets spécifiquement en charge des questions de sécurité, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, sonne la mobilisation pour éviter que ne se reproduise un acte aussi abominable que celui commis le 16 octobre, avec la décapitation par un terroriste islamiste de Samuel Paty, professeur au collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Ses consignes sont adressées au préfet de police à Paris, à celui des Bouches-du-Rhône, aux préfets des zones de défense. Il ordonne l'« application de mesures de vigilance accrue concernant les établissements scolaires et les personnels de l'éducation nationale ». « C'est concret, direct, sans fioritures. Et l'État ne se contente pas de répondre à un tel défi sécuritaire par la mise en place d'un simple numéro vert », se réjouit un grand commis impliqué dans cette nouvelle phase de « riposte au séparatisme islamiste », selon ses termes.

Gérald Darmanin rappelle, en tout cas, expressément, dans ce document daté du 18 octobre, « la nécessité de faire preuve d'une vigilance accrue tout particulièrement en ce qui concerne la protection des établissements scolaires. »

Il les appelle à « organiser une remontée rapide de toutes menaces susceptibles de peser sur les personnels enseignants, les personnels travaillant dans les établissements scolaires ainsi que sur les élèves. » Les préfets en question devront s'appuyer sur « les groupes d'évaluation départementaux (GED) » que ces grands commis président. Il s'agira

de procéder « à toutes les réévaluations (...) nécessaires, afin d'adapter en tant que de besoin, les suivis sécuritaires déjà mis en place ». Les fameux GED se réuniront même désormais sur « un rythme hebdomadaire. »

Menaces téléphoniques

Par ailleurs, le premier flic de France leur enjoint de faire en sorte « que tous les contenus détectés sur les réseaux sociaux (appels à la haine, menaces spécifiques...) soient pris en compte et fassent l'objet d'un traitement approprié permettant d'analyser le niveau de menace et de mettre en place les mesures de protection nécessaires. » Ce point a déjà justifié, dans la nuit de dimanche à lundi et ce lundi encore, de multiples opérations de police en plusieurs points du pays. Le ministre invite aussi les préfets à signaler par un « avis immédiat » à son cabinet « tout incident ou trouble à l'ordre public », tant il est vrai que le renseignement est le nerf de la guerre en matière de sécurité.

La question des rassemblements est d'autant plus délicate que, parmi les différentes pressions exercées sur l'enseignant assassiné, se profilait la menace de manifestations ciblées d'islamistes devant l'établissement où il exerçait. La Place Beauvau a aussi appris, mais seulement après le drame du 16 octobre, selon elle, que des menaces téléphoniques avaient été proférées lors d'appels au collège de Conflans. D'autres établissements scolaires ont reçu ce type de menaces par téléphone, sans que les autorités de police en aient été informées à temps. « Il faut que tout remonte », réclame instamment un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur.



« Avant de mettre des portiques de sécurité et des policiers devant les établissements scolaires, nous aimerions déjà que les enquêtes judiciaires et administratives aillent à leur terme », estime Jean-Rémi Girard, le président du syndicat d'enseignants Snalc. Dimanche soir, l'académie de Versailles expliquait avoir « mobilisé l'équipe Valeurs de la République ». « Cette équipe est venue sur place, au collège, pour rencontrer le professeur et l'équipe pédagogique (...) L'institution a toujours été en soutien total à l'égard de M. Paty, précise le communiqué. L'inspection académique des Yvelines a immédiatement prévenu l'enseignant de l'existence de ces vidéos diffamatoires, lui a témoigné tout le soutien et lui a recommandé de porter plainte. »

Mais la situation dans laquelle se trouvait Samuel Paty ne justifiait-elle pas une protection policière ? C'est la question que les professeurs se posent aujourd'hui, au vu des interrogations qui planent encore sur le déroulé des faits. « Comment un collègue peut-il recevoir un père accompagné d'un inconnu, qui n'est en réalité par un inconnu, mais un individu fiché S (Abdelhakim Sefrioui, qui a accompagné le père d'élève pour se plaindre de l'attitude du professeur auprès de la principale, NDLR) ? interroge Jean-Rémi Girard. Qu'a fait l'inspecteur de Valeurs de la République ? Qu'a-t-il mis en place ? Alors que les vidéos circulaient, pourquoi s'est-on limité à une plainte ? C'est probablement en comprenant ce qu'il s'est passé qu'une réponse adaptée pourra être apportée », ajoute-t-il. Pour comprendre l'enchaînement des faits au sein de l'Institution, le ministre de l'Éducation nationale, a d'ores et déjà demandé l'ouverture d'une enquête de l'inspection générale. ■



Un policier monte la garde devant un établissement scolaire parisien, en 2017.

Gérald Darmanin a ordonné l'« application de mesures de vigilance accrue concernant les établissements scolaires et les personnels de l'éducation nationale ».

LUC NOBOUT/IP3